

**AVIS PUBLIC**

**RÈGLEMENT SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES (2281)**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION**

AVIS est donné que le comité de démolition tiendra une séance **le 26 mars 2025, à 18 h, à la salle du conseil de la bibliothèque municipale située au 8420, boulevard Lacordaire**, afin de statuer, conformément au Règlement sur la démolition d'immeubles (2281), sur une demande d'autorisation pour la démolition du bâtiment situé au **6240, rue Jarry**.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix jours de la publication du présent avis ou, à défaut, dans les dix jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, soit au plus tard le 24 mars 2025, faire connaître par écrit son opposition motivée au secrétaire d'arrondissement, par courriel à l'adresse suivante : [guylaine.champoux@montreal.ca](mailto:guylaine.champoux@montreal.ca) ou par courrier à l'adresse suivante :

Demande d'autorisation de démolition – 6240, rue Jarry  
Bureau du secrétaire d'arrondissement  
8400, boulevard Lacordaire  
Montréal (Québec) H1R 3B1

Les demandes transmises par la poste doivent être reçues à l'adresse mentionnée au plus tard le 24 mars 2025 pour être considérées, et ce, indépendamment des délais postaux.

Le projet peut être consulté sur le site Internet de l'arrondissement ([montreal.ca/saint-leonard](http://montreal.ca/saint-leonard)). Pour toute information additionnelle vous pouvez communiquer avec la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 328-8500 poste 8360.

Fait à Montréal, le 14 mars 2025.

**La Secrétaire d'arrondissement**

**Guyline Champoux, avocate**